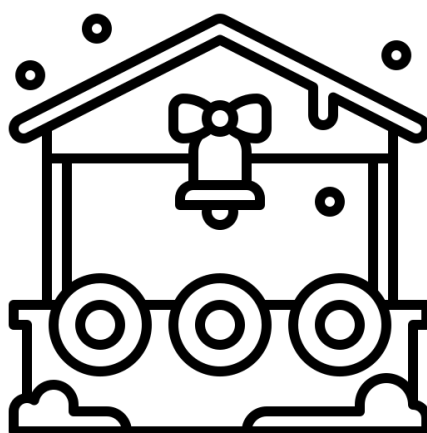




MARCHÉ DE NOËL VILLAGES DES CRÉATEURS



DOSSIER DE CANDIDATURE 2026

Préambule

La Ville d'Amiens a le plaisir de vous informer de la reconduction du Village des Créateurs pour sa 4^e édition, en 2026, sur la place de l'Hôtel de Ville.

Bénéficiant d'un emplacement central et privilégié, au cœur des animations du Marché de Noël et des principaux flux de visiteurs, le Village des Créateurs offre une belle visibilité aux créateurs et artisans participants.

Le Village des Créateurs sera ouvert les **vendredis, samedis et dimanches** pendant toute la durée du Marché de Noël.

À cette occasion, la Ville d'Amiens met à disposition **18 emplacements, organisés en 3 îlots de 6 emplacements**, afin de favoriser une dynamique collective, une circulation fluide et une expérience agréable pour les visiteurs.

À travers le Village des Créateurs, la Ville d'Amiens souhaite mettre en lumière le talent, la créativité et le savoir-faire des créateurs et artisans. Leur présence contribue pleinement à l'identité et à l'attractivité du Marché de Noël, tout en valorisant une offre originale, locale et faite avec passion.

Le service Communication de la Ville d'Amiens intégrera le Village des Créateurs à sa communication globale autour du Marché de Noël.

En complément, des flyers dédiés seront édités et distribués afin de renforcer la visibilité de l'événement et des créateurs participants.

Modalités de candidature

Pour participer au Village des Créateurs 2026, le dossier de candidature devra être complété et comprendre :

- 1 dossier d'inscription au Village des Créateurs
- 1 règlement du Village des Créateurs

Le dossier complet est à transmettre au plus tard le 19 octobre 2026 :

- ✓ Par mail à l'adresse marchedescreateurs@amiens-metropole.com ou k.lancelot@amiens-metropole.com
- ✓ Par courrier postal à l'adresse suivante :

Direction du Développement Économique – Kenny LANCELOT
6 rue des Hautes Cornes 80 000 AMIENS

Un accusé de réception vous sera systématiquement adressé à la réception de votre candidature.

Documents à fournir

- ✓ Lettre de motivation (adressée à Monsieur le Maire de la ville d'Amiens)
- ✓ Photos des créations
- ✓ Déclaration sur l'honneur stipulant que les œuvres exposées résultent d'une création personnelle et que vous vous engagez à être présent(e) aux dates sélectionnées en suivant
- ✓ Mentionner exactement la nature de vos créations qui seront exposées
- ✓ Copie de votre pièce d'identité recto/verso
- ✓ Extrait de KBIS datant de moins de 3 mois
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile
- ✓ N° de SIRET et/ou copie de la carte de commerçant recto/verso
- ✓ Pour les créateurs professionnels, en complément des papiers ci-dessus, la copie de votre inscription à la Maison des artistes ou à la Chambre de Métiers

Tout dossier incomplet sera refusé – le cachet de la poste ou la date de réception du mail faisant foi.

FICHE D'INSCRIPTION VILLAGE DES CREATEURS

☐ Renouvellement

☐ Nouvelle Candidature

Je serai présent(e) les :
(Sélectionner les dates concernées)

20 novembre 2026

☐ 27 novembre 2026

21 novembre 2026

28 novembre 2026

22 novembre 2026

☐ 29 novembre 2026

☐ 4 décembre 2026

☐ 11 décembre 2026

☐ 18 décembre 2026

❑ 25 décembre 2026

☐ 4 décembre 2026

☐ 12 décembre 2026

☐ 19 décembre 2026

❑ 6 décembre 2026

☐ 13 décembre 2026

☐ 20 décembre 2026

☐ Electricité

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Nature des créations exposées :

.....

.....

.....

.....

Signature :

REGLEMENT VILLAGE DES CREATEURS

1. Conditions

Le Village des créateurs se déroulera Place de l'Hôtel de Ville à Amiens, sur le domaine public.

2. Réglementation

Les règles sécuritaires et réglementaires vous seront transmises par mail et également par les agents de la ville d'Amiens. Nous attirons votre attention que le plan Vigipirate est en vigueur.

Nous vous remercions de :

- Respecter les horaires définis ci-dessous
- Ne faire entrer aucun véhicule dans l'enceinte du Marché de Noël
- Respecter les dimensions et emplacements des stands
- Respecter les consignes de sécurité qui pourront être dispensées lors de votre venue

3. Emplacements

18 emplacements seront disponibles avec électricité regroupés en 3 îlots de 6 emplacements sur la place de l'hôtel de ville.

4. Jours d'ouverture du Village des créateurs

Le Village des créateurs se tiendra tous les vendredis, samedis et dimanches du Marché de Noël.

- les 20, 21, 22, 27, 28 et 29 novembre 2026
- les 4, 5, 6, 11, 12, 13, 18, 19, 20 et 25 décembre 2026

5. Horaires

Le Village des Créateurs se tiendra les vendredis samedis et dimanches.

- ✓ Installation des stands de 7h00 à 9h00
- ✓ Ouverture des ventes de 10h à 20h
- ✓ Remballage dès 20h
- ✓ Un départ pourra être envisagé à 19h30 au besoin

6. Installation

Nous vous remercions de prévoir :

- ✓ barnum blanc 3x3m
- ✓ tables
- ✓ chaises
- ✓ rallonges de 25 mètres homologuées extérieur
- ✓ petit chauffage d'appoint de 1000 watts maximum

À noter : La ville d'Amiens se réserve le droit de réaliser un roulement pour l'attribution des emplacements en fonction de la demande. Vous serez accueillis et accompagnés pour votre installation.

7. Accès et parking

Afin d'accéder au Village des créateurs, deux possibilités s'offrent à vous :

1. Un déchargement depuis la rue de Beauvais :

En stationnant sur l'une des 3 places de livraison réservées aux créateurs de 7h à 9h.
La priorité est donnée aux créateurs ayant du matériel lourd.

Le temps de déchargement devra être optimum (15 mn).

Vos affaires seront déposées au pied de la vitrine du commerce "SEDEI" et surveillées par nos soins le temps que vous alliez vous garer, soit en aérien dans la même rue ou dans les rues adjacentes (rue de Beauvais, rue Duméril, rue des Cordeliers, rue Henri Barbusse) soit, si le gabarit de votre véhicule le permet, dans le parking sous-terrain Hôtel de Ville (hauteur maximum de 1.90m).

2. Un déchargement dans la rue Gresset :

En utilisant le stationnement aérien payant. La rue Gresset se situe à une centaine de mètres du Village des créateurs et vous pourrez aisément décharger avec l'aide d'un chariot.

Vos affaires seront sous surveillance le temps d'aller vous stationner.

Le stationnement est gratuit le dimanche en aérien dans les rues adjacentes.
Le parking de l'hôtel de ville accueille tous les véhicules d'une hauteur inférieure à 1.90m et se situe juste en dessous de votre installation.

8. Tarif

Le tarif est de **10.70 €** par jour et par emplacement.

9. Toilettes

Le lieu des toilettes vous sera communiqué ultérieurement.

10. Engagement

Le marché est limité à un nombre d'emplacements définis et attribués lors d'une commission et suivant la diversité des créations.

La ville d'Amiens souhaite aider au développement de l'art créatif.

Je m'engage à être présent(e) aux dates retenues par la commission.

Fait à

Le

Signature :